



Déclaration du SNES/SNEP/SNUEP/ SNESUP/SNUIPP-FSU

**CAPA d'installation du 27 janvier
2023**

Nous ne pouvons installer cette CAP sans aborder la tentative de passage en force par le gouvernement d'une réforme des retraites inutile, injuste et brutale qui va à l'encontre des intérêts des salarié·es dans leur ensemble et des agent·es de l'État en particulier. Rien ne justifie le report de l'âge légal ni l'augmentation des durées de cotisation si ce n'est la volonté politique de réduire les droits à pension et de faire peser sur les seuls salarié·es le financement de nos retraites. Une autre réforme est possible, mettant à contribution le capital et les super profits pour revenir à un âge légal de départ à la retraite à 60 ans.

Travailler et cotiser plus longtemps pour voir au final sa retraite amputée, ce n'est pas acceptable ! Pénaliser une nouvelle fois les femmes, ce n'est pas acceptable ! Précariser encore plus les salarié·es précaires, ce n'est pas acceptable !

Les syndicats de la FSU réaffirment leur opposition à cette réforme et leur détermination à obtenir son retrait au profit d'un système de retraite plus juste, financé par un autre partage des richesses.

Après la grève interprofessionnelle et unitaire du 19 janvier qui a été un succès et afin de renforcer et d'inscrire dans la durée la mobilisation, les organisations syndicales appellent à une nouvelle journée de grève et de manifestation interprofessionnelle mardi 31 janvier avant de décider de suites rapides !

Nous ne pouvons installer cette CAP sans revenir sur le déroulement des élections professionnelles à la suite desquelles nous sommes élu·es.

En premier lieu, nous tenons à rappeler ici la représentativité significative obtenue par la FSU à l'issue des élections professionnelles. Elle reste la première fédération dans l'Education nationale et ce résultat nous oblige. Néanmoins nous ne pouvons pas nous féliciter d'une participation en berne depuis le passage au vote électronique. Et il faut dire que cette année la solution choisie n'était pas la plus simple et n'a pas permis à un certain nombre de nos collègues de pouvoir s'exprimer. La liste des problèmes identifiés est longue. Cela nécessitera un bilan sérieux et surtout d'en tirer les conséquences. Nous continuons donc de revendiquer le retour au vote à l'urne sur le lieu de travail qui favorise la participation du plus grand nombre et notamment des plus précaires (AED, AESH, non-titulaires).

Malgré les difficultés rencontrées par nos collègues pour s'exprimer, ils ont de nouveau confirmé de manière massive leur attachement et leur forte adhésion aux valeurs, aux revendications et au travail que mènent le SNES, le SNEP le SNUEP, le SNESUP et le SNUIPP-FSU pour l'Éducation et pour les personnels. Les résultats de ce scrutin nous confortent dans notre rôle et notre responsabilité de représentant·es de toute la profession et confèrent à l'ensemble des élu·es paritaires de la FSU, une représentativité incontestable, dont toute tentative de remise en cause ou de contournement constituerait un véritable déni de démocratie. Le ministère aurait bien tort de ne pas en tenir compte.

Nous ne pouvons installer cette CAP sans réaffirmer que nous continuerons inlassablement de combattre la remise en cause par la loi de transformation de la fonction publique des prérogatives des CAPA. Le très récent rapport Arenas/Rihlac précise d'ailleurs que « La participation des organisations syndicales aux opérations du mouvement, au travers des organismes paritaires, doit être renforcée, pour mettre fin à la défiance vis-à-vis de l'institution qui résulte de la suppression des commissions administratives paritaires ».

Nous ne pouvons pas installer cette CAP sans également aborder la question salariale. La retraite des fonctionnaires étant un salaire continué, le lien entre le combat contre cette réforme et celui pour de meilleurs salaires est évident. Plus de salaires, c'est aussi plus de retraites, l'égalité salariale entre les femmes et les hommes c'est à la fois plus de justice et plus de financement pour nos systèmes de retraites !

L'augmentation du point d'indice de 3,5 %, bien inférieure à l'inflation, et les dernières annonces du gouvernement confirment la tromperie de la promesse d'E. Macron : il n'y aura pas d'augmentation de 10 % pour tous les personnels sans contreparties ni rattrapage des pertes de pouvoir d'achat subies ces 20 dernières années comme l'exige la FSU. C'est à coup d'indemnités et non par une revalorisation de la grille indiciaire que le ministère prétend opérer une revalorisation « inédite » : en pleine mobilisation contre la réforme des retraites, ce choix est une véritable provocation !

Plus grave : les chiffres présentés confirment que le pacte et sa logique délétère du travailler plus pour gagner plus et de mise en concurrence des personnels sont l'axe central du projet ministériel, au mépris de la crise que traverse l'Éducation nationale. En effet, les mesures envisagées conduisent à un aplatissement de la carrière. Sans perspective d'augmentation de la rémunération de base, les collègues qui souhaiteraient légitimement être mieux rémunéré-es seraient contraint-es de passer par le pacte pour être mieux payé-es. Autant de mesures qui vont accroître la charge de travail des personnels, déjà très lourde comme l'ont montré les enquêtes institutionnelles et qui vont aussi aggraver les inégalités femmes/hommes. Cela confirme aussi que le pacte est un outil de remise en cause de nos statuts. Méprisé-es, mal payé-es, maltraité-es : ça suffit !

S'agissant plus spécifiquement de nos carrières :

L'accès à la classe exceptionnelle doit être revu et calqué sur le mode de passage retenu pour la hors classe, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire d'une promotion qui laisse les collègues promu.es éligibles à la GIPA quand ils ne sont pas promu.es à l'échelon spécial !

Nous continuons de dénoncer la fermeture des listes d'aptitude et leur remplacement par les voies de détachement (où les avis défavorables sont plus nombreux). Le BO précise d'ailleurs que : « Les recteurs veillent à augmenter le nombre des accueils en détachement des agents de l'éducation nationale souhaitant évoluer professionnellement, les projets de reconversion professionnelle dans le corps des professeurs certifiés ou des PEPS ne pouvant plus aboutir par la voie de la liste d'aptitude. »

Nous attendons des réponses sur la possibilité de contestation des appréciations par les collègues n'ayant pas pu bénéficier de rendez-vous de carrière, notamment lors de mise en place de la réforme. Au-delà, avec l'examen académique des recours des agrégé-es, c'est l'ensemble des pratiques d'évaluation et de quotas d'avis mises en place par le rectorat de Clermont qui doivent être interrogées afin que l'ensemble des enseignant-es, CPE et psy-EN ne ressentent plus un sentiment de dégradation lors de leurs rendez-vous de carrière.

Pour en terminer sur les questions générales, nous continuons de contester la réforme du lycée GT qui doit être revue et nous continuons également à exiger le retrait du projet de réforme des lycées professionnels. Par ailleurs les suppressions de postes et augmentations massives des heures supplémentaires à la rentrée prochaine auront des conséquences sérieuses et accroîtront les tensions dans les établissements, à l'intérieur des équipes pédagogiques, entre équipes pédagogiques, entre personnels et personnels de direction. Nous ne pouvons que le regretter et nous continuerons de nous battre pour un budget à la hauteur de nos ambitions pour nos élèves. De même, le ministère a annoncé par voie de presse son intention de supprimer l'enseignement de technologie en 6ème. Cette décision n'a été ni présentée, ni discutée dans aucune instance de dialogue social avec les organisations représentatives. Pour financer le nouvel accompagnement des élèves en mathématiques ou en français, aux contours très flous, et le loger dans les 26 heures élève par semaine, le ministre fait donc un choix très contestable en supprimant une discipline pourtant initiée au primaire. L'urgence est à la baisse des effectifs par classe pour mieux accompagner les élèves dans leurs apprentissages et à la revalorisation des métiers de l'enseignement pour juguler la crise de recrutement.

Sur la CAPA elle-même, une fois validé, le règlement intérieur doit être envoyé à tous les membres titulaires et suppléants de la parité syndicale mais aussi administrative avec un rappel sur la nécessaire obligation de discrétion professionnelle en ce qui concerne tous les faits et documents dont les membres ont eu connaissance en cette qualité et sur la stricte confidentialité des documents de travail avant la tenue de la commission paritaire.

Tous les élu-es titulaires et suppléant-es doivent être en mesure de pouvoir assurer leur mandat en disposant du temps nécessaire et des moyens indispensables pour préparer chaque CAPA, intervenir en séance et rendre compte. Cela passe par le respect, a minima, des dispositions réglementaires, en matière de transmission et de réception des documents et par le remplacement des commissaires paritaires.

Nous devons enfin rappeler le mandat qui nous a été donné par nos collègues qui est très clair : celui de la transparence des actes de gestion, d'une carrière pleine et entière accessible et atteinte pour toutes et tous, de règles équitables et justes pour toutes et tous. Il n'est pas celui des aléas, du discrétionnaire. Nous serons les garants du droit de chacun-e dans le cadre du respect du droit de toutes et tous.

Nous remplirons avec la conviction et l'engagement qui nous caractérisent le mandat qui vient de nous être confié et nous aurons à cœur d'associer en permanence nos collègues à notre activité et de faire résonner leurs revendications dans cette instance.